

Règlement des groupes adultes Saison 2024/2025

Toute personne inscrite en cours de natation au sein du Renens Natation s'engage à respecter les règles de fonctionnement.

Tarifs et conditions de résiliation ou remboursement :

- Les cours **adultes « débutants »** sont facturés **22 CHF** (facturés au trimestre en fonction du nombre de séances proposées) avec un **engagement sur un trimestre complet. Tout trimestre commencé est donc dû.**
 - Les cours **adultes « perfectionnement »** sont facturés **28 CHF** (facturés au trimestre en fonction du nombre de séances proposées) avec un **engagement sur un trimestre complet. Tout trimestre commencé est donc dû.**
 - **Les participants devront s'acquitter du montant de la facture trimestrielle au maximum 30 jours après l'établissement de celle-ci.** Dans le cas d'une absence de paiement, le participant se verra refuser l'accès au bassin.
 - **Toute démission doit se faire par mail et être connue avant la fin du trimestre en cours** (avant le 17 novembre 2024 pour le 2^e trimestre, avant le 9 mars 2025 pour le 3^e trimestre). **A noter que le renouvellement de votre inscription est automatique d'un trimestre à l'autre.**
- Pour toute démission tardive** (après les dates ci-dessus), **une facture de 50 CHF vous sera adressée. Une démission tardive ou absence de démission entraînera la facturation et donc l'obligation de paiement du trimestre si celui-ci a débuté.**
- **Les cours manqués ne sont pas remboursés** sauf sur certificat médical entraînant un arrêt de 4 cours consécutifs. Celui-ci devra nous être remis par email au plus vite.

Divers :

- **Le Renens-Natation décline toute responsabilité** pour les vols et pour tout dommage subi par le membre à la suite d'un accident, d'une blessure ou d'une maladie contractée lors de l'utilisation des installations. **Les conditions d'accès aux vestiaires et gradins peuvent varier en fonction des normes en vigueur.**
- **Pensez à vous réinscrire** d'une saison à l'autre, car votre réinscription ne se fait pas de manière automatique contrairement au renouvellement automatique au trimestre.

Organisation :

- **Une carte d'accès à la piscine vous sera attribuée à votre première inscription pour les cours à la piscine Mottier du Mont-sur-Lausanne.** Vous devez impérativement l'utiliser pour accéder aux vestiaires. **Toute carte perdue vous sera facturée 20 CHF** et celle-ci vous sera demandé en cas d'arrêt des cours.

Je certifie avoir bien pris connaissance des règles de fonctionnement des groupes adultes et m'engage à les respecter.